



## Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

**À vos agendas ! Planning de décembre à janvier 2023**  
Retrouvez le calendrier des animations sur le Site Internet de la Commune

### Décembre :

**Samedi 9 et 10 : Marché de Noël** : Organisé par l'association « les loulous » à la salle « le Santerre ». Samedi 9 de 14 h à 20 h et le dimanche 10 de 10 h à 17 h.

**Samedi 16 : Colis des aînés 2023** : La distribution des colis aura lieu directement au domicile des bénéficiaires. Elle sera réalisée par les élus de 10h à 12 h. En cas d'absence, il conviendra de vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

**Samedi 16 : Soirée Jeux de société** : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site [croqpages.fr](http://croqpages.fr).

**Mardi 19 : Séance « Bébés Lecteurs »** : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

### Janvier :

**Mardi 9 : Séance « Bébés Lecteurs »** : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

**Vendredi 12 : Vœux du Maire** : Rendez-vous à la salle polyvalente « le Santerre » à partir de 18 h30

### FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé :  
**du samedi 23 décembre 2023 au**  
**Samedi 6 janvier 2024**

**Réouverture le lundi 8 janvier 2024**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :  
M. le Maire au 06 07 19 31 33  
ou M. le 1<sup>er</sup> Adjoint au 07 49 85 92 29



### RÉSERVATION CANTINE POUR LA RENTRÉE LE 8 janvier 2023 :

Compte tenu de la fermeture du secrétariat de mairie entre Noël et l'an, les familles doivent penser à effectuer leur réservation de repas pour la rentrée au plus tard :

**le vendredi 22 décembre avant 10 heures**





# L'actu express des lamottais

## À suivre sur la Commune...



### Rappel - demande autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er février 2023, vos demandes d'autorisation de travaux peuvent être réalisées :

- ♦ en format papier à la mairie qui transmettra à la Communauté de Communes du Val de Somme
- ♦ en format dématérialisé sur le portail « Guichet unique » (lien sur le Site Internet de la Commune)

Ceci concerne les Permis de Construire, les demandes préalables et les certificats d'urbanisme etc..

Si vous avez des questions sur les formulaires à utiliser, les pièces à fournir, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Il vous est possible de télécharger les documents via le Site Internet.

Le PLUI et tous les documents qui s'y rapportent sont consultables en ligne via le site Internet de la Commune.

### Mes démarches d'urbanisme en ligne

Vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.



*Pourquoi favoriser la démarche en ligne ?*

*Rapide*, plus besoin de vous déplacer

*Facile*, laissez vous guider pour déposer votre dossier

*Pratique*, suivez l'instruction du dossier à tout moment



[www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)

### Recensement de la population 2024 : de 18 janvier au 18 février 2024

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune.

Au niveau local, le recensement de la population sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Deux agents seront affiliés pour effectuer cette mission. Ils se présenteront à vous avec une carte spécifique.



**Recensement de la population 2024**

**Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !**

Encore plus simple par internet

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.